

drapeau officiel et définitif doivent tout de même se rendre compte—et je ne manque sûrement pas par là de respect à son égard—que le pavillon rouge est essentiellement le drapeau de la marine marchande britannique et qu'il est identique, sauf pour les armoiries, au drapeau de certaines colonies britanniques.

J'ai fait des recherches à ce sujet et je ne doute pas que d'autres députés en ont fait également. Il est vrai, et cela touche le caractère distinctif du pavillon rouge et son identification de notre pays, qu'en plus du Canada et de ses navires marchands, au delà d'une douzaine de marines marchandes, de sociétés britanniques et d'autres pays, des colonies britanniques, utilisent le pavillon rouge britannique comme base de leur drapeau. A vrai dire, il s'agit de colonies britanniques dans la moitié des cas. La plupart de ces drapeaux inspirés du pavillon rouge ont, sur le battant, un symbole ou une armoirie qui, même à peu de distance, peut facilement être confondu avec les armoiries du Canada, ou vice versa.

Cela, monsieur l'Orateur, me semble militer contre l'acceptabilité du pavillon rouge comme drapeau canadien distinctif, exclusif et permanent, qui représente vraiment tous les citoyens de notre pays, et mon opinion se raffermirait quand j'examine, comme je me propose de le faire maintenant, la façon dont le pavillon rouge en est venu à être utilisé au Canada.

C'est en 1892 que l'emploi du pavillon rouge sur les navires canadiens a été d'abord autorisé par l'amirauté britannique. Depuis, et uniquement par décret du conseil, le gouvernement canadien et le gouvernement britannique, mais jamais le Parlement, ont autorisé les Canadiens à l'utiliser de diverses façons, à titre de drapeau national, jusqu'à ce que le Parlement ait statué sur un drapeau national.

Par exemple, il a flotté sur les immeubles du gouvernement au début du siècle, mais comme il n'avait pas été adopté formellement comme drapeau national, le ministre des Travaux publics l'a soustrait à cet emploi en 1908.

Voulant dissiper à l'avenir l'incertitude sur la nature du drapeau canadien, même pour les immeubles du gouvernement, le secrétaire aux colonies à Londres a déclaré en 1912 que l'Union Jack était le drapeau national du Canada. Et l'Union Jack est demeuré le drapeau national du Canada pendant de nombreuses années, par exemple, tout au long de la première guerre mondiale, alors qu'il a été arboré par les forces canadiennes, dans lesquelles les Canadiens étaient en service et dans lesquelles un grand nombre d'entre eux sont morts. Le pavillon rouge, bien qu'un grand nombre de mes correspondants ne semblent pas s'en

rendre compte, n'a servi d'aucune façon, ni sous aucune forme, aux forces canadiennes, pendant la première guerre mondiale.

Or, ce ne fut que le 26 janvier 1924 qu'un décret du conseil fut adopté, permettant de hisser le pavillon rouge, pour des usages restreints, au-dessus de tous les immeubles du gouvernement à l'étranger; la chose était devenue nécessaire, parce que nous édifions un service diplomatique et que nous devons avoir pour déployer au-dessus des ambassades du Canada, pour des raisons manifestes, un drapeau qui ne fût pas l'Union Jack.

La situation est donc demeurée la même jusque vers la fin de la seconde guerre mondiale, alors qu'un décret du conseil a permis que nos forces outre-mer déploient le pavillon rouge. Alors, le 5 septembre 1945, fut adopté ce décret du conseil dont on a déjà parlé plus d'une fois, et qui statuait que jusqu'à ce que le Parlement juge à propos d'adopter un drapeau national, on pourrait hisser le pavillon rouge dans tous les endroits et dans toutes les occasions où il serait souhaitable de déployer un drapeau canadien distinctif. Voilà l'autorisation datant de 1945, émanant non pas du Parlement, mais d'un décret du conseil, en vertu de laquelle le pavillon rouge a été déployé à titre de drapeau canadien.

Il est très intéressant de remarquer que l'évolution de nos symboles, ou drapeaux, a été marquée par une forte résistance à tout changement. Cela fut surtout évident lorsqu'on autorisa officiellement l'adoption du pavillon rouge pour remplacer l'Union Jack; à ce moment-là, on s'est énergiquement opposé dans certains milieux au remplacement de l'Union Jack.

J'estime le moment venu d'apporter un dernier changement. Si, comme je le pense, le Canada a besoin d'un drapeau national et si le pavillon rouge n'est pas celui qui lui convienne le mieux, quel modèle de drapeau lui faut-il? Ce modèle, à mes yeux, doit se fonder sur trois feuilles d'érable rouges, car elles constituent l'emblème officiel et historique qui nous relie au passé du Canada. Les documents ne laissent aucun doute là-dessus.

La feuille d'érable elle-même a été acceptée comme un symbole du Canada bien avant la Confédération. Elle remonte loin dans notre histoire et dans nos traditions. Toutes les archives du dix-neuvième siècle en font mention. Ainsi, durant la visite du prince de Galles au Canada en 1860, on avait demandé à tous les citoyens du Haut-Canada de porter des feuilles d'érable comme emblème de leur patrie, afin que, comme le disait l'ancien *Globe* de Toronto, ils apparaissent comme des Canadiens aux yeux du monde entier. Le symbole s'est répandu jusqu'à ce que le Canada soit connu, ainsi qu'il l'est aujourd'hui, comme le pays de la feuille d'érable.